



**Forum National de l'apiculture du Liban  
(BEYROUTH le 5 au 8 Mai 2015)**

**« Des stratégies de marché aux  
politiques environnementales »  
Le rôle des associations apicoles**

**Présenté par Mr Hamzaoui. Med. apiculteur. Président ADAM BLIDA. Algérie**

Mail: [adamblida@gmail.com](mailto:adamblida@gmail.com)



# L'activité apicole envisagée sous les trois dimensions du développement durable : sociale, économique et environnementale.

## ■ Sociale :

- Le secteur apicole est structuré en associations, regroupant des membres d'âge, de conditions professionnelles et sociologiques diverses ;
- Les associations d'apiculteurs constituent un groupe social, reconnu au niveau local, régional, voire national ; elles jouent un rôle citoyen et de lanceur d'alerte par rapport à des problématiques environnementales ;
- Les apiculteurs et leurs associations sont perçus positivement par le public, ils sont reconnus pour le service qu'ils rendent à l'environnement ;
- Les apiculteurs et leurs associations jouent un rôle éducatif au sein de la société (animation scolaire, associations environnementales...).



## ■ Economique :

- Contribution directe au PIB (production de miel, autres produits...) et indirecte (pollinisation des cultures...);
- Génère des activités et des revenus en amont (produits et services...) et en aval (conditionneurs...) de la filière;
- Impact en termes d'emplois.

## ■ Environnementale :

- Rôle fondamental de l'abeille dans la pollinisation, des productions agricoles et de la flore sauvage;
- L'abeille est un excellent bio-indicateur pour:
  - Teneur en polluants du milieu : principalement les pesticides, épandus sur les cultures agricoles que les abeilles butinent;
  - Biodiversité de la flore : les évolutions climatiques qui modifient la composition floristique des zones naturelles et cultivées;
  - Le développement de pathologies et parasites nouveaux (Vespa velutina...).



# la politique européenne en matière d'environnement

- Elle contribue à assurer un développement durable, en respectant l'équilibre entre protection de l'environnement et compétitivité;
- La politique de l'environnement repose sur les quatre principes fondamentaux : le principe de précaution, le principe de prévention , le principe de la correction des atteintes à l'environnement , le principe « pollueur-payeur »;
- la politique de l'environnement agit surtout grâce à la création de normes et de réglementations qui permettent un rapprochement des législations nationales;
- Elle définit les stratégies thématiques dont les actions doivent porter sur: la pollution atmosphérique, le milieu marin, l'utilisation durable des ressources, la prévention des déchets et le recyclage, l'utilisation durable des pesticides, la protection des sols et l'environnement urbain.



## Contexte scientifique

- la sonnette d'alarme sur la situation des insectes pollinisateurs a été sonnée dès 1992 lors de la première Conférence sur la Diversité Biologique (sommet de la Terre à Rio de Janeiro);
- syndrome d'effondrement: les études scientifiques ont permis d'établir que les pesticides néonicotinoïdes ont bien un impact mortel sur les abeilles;
- Un nouveau rapport de l'EASAC montre que les pesticides néonicotinoïdes, ont un impact catastrophique sur l'environnement et la biodiversité, et compromettent l'avenir de l'agriculture et la sécurité alimentaire de toute la population.



l'Union européenne finance le plus important programme de recherche sur la biodiversité.

Elle cible des actions qui se situent à divers niveaux selon trois enjeux capitaux :

- celui de garantir un service écologique de pollinisation efficace;
- celui de protéger les abeilles contre les pressions abiotiques (impact des produits phytosanitaires essentiellement);
- celui de garantir un accès à des ressources alimentaires de qualité en quantité.



## ROLE DES ASSOCIATIONS APICOLES

La dimension autour de laquelle se sont établies les associations d'apiculteurs (avant 1990) était plutôt économique (accès au marché...) ; depuis les années 1990, elles tendent sous la pression (mortalité des abeilles.... à privilégier la dimension environnementale (rôle de bio-indicateur des abeilles) et même de plus en plus la dimension sociétale, jouant un rôle de « lanceur d'alerte » auprès du public par rapport à la qualité de l'environnement (méfaits des néonicotinoïdes sur les abeilles et autres pollinisateurs ainsi que sur l'environnement en général).



- Être capable d'Intercéder en faveur des apiculteurs en justice sur toutes affaires d'intoxications chimiques des abeilles;
- Elaborer des travaux devant constituer un argumentaire pour d'intervention en justice, en collaboration avec d'autres associations (maghrébines, méditerranéennes, européennes);
- Cet argumentaire permettra de soutenir la décision chez les autorités compétentes de suspendre certains produits très nocifs pour l'abeille;
- Développer le dialogue avec les acteurs chargés du développement;
- L'évaluation des risques des pesticides doivent faire l'objet de travaux de recherches au niveau des universités et des instituts spécialisées en collaboration avec les associations des apiculteurs;



- Ce dossier est adressé à plusieurs acteurs: décideurs politiques, administrations publiques, organisations d'agriculteurs, préoccupés par le sort et la protection de nos systèmes alimentaires, la qualité de notre environnement et des pollinisateurs;
  - Remettre les pollinisateurs et les abeilles au cœur du système de production alimentaire.
  - Construire un système agricole qui réponde aux besoins des pollinisateurs, tout en assurant une production qui contribue au bien-être des populations.
- les apiculteurs attendent au niveau national et international, des décisions politiques fortes dans le cadre de la loi sur la biodiversité.**



## **Orientation de la politique agricole « Plan de développement rural »**

Les associations d'apiculteurs sont devenues des acteurs importants de la préservation de l'environnement, dépassant le cadre strict de l'apiculture pour revendiquer, dans le cadre d'une approche systémique, un développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

Elles recommandent les priorités suivantes:

- Réduire au strict minimum la contamination, des sols, de l'eau, de l'air par des produits chimiques de synthèse (insecticides, herbicides, fongicides, acaricides, nématocides, engrais, régulateurs de croissance...).
- Favoriser des pratiques agricoles respectueuses des cycles et des équilibres naturels des écosystèmes.
- Enrichir continuellement les textes de lois, nationaux et régionaux, pour répondre aux besoins des pollinisateurs.



- Développer les services, et communiquer aux bénéficiaires et à la société civile les résultats de la recherche concernant une agriculture qui respecte l'environnement et la nature.
- Évaluer les résultats environnementaux, la vitalité et la productivité de l'abeille mellifère sont d'excellents indicateurs qui peuvent être utilisés pour évaluer des résultats environnementaux.
- S'assurer de l'efficacité des méthodes de contrôle et de sanction lorsque des dégâts sont occasionnés et des pratiques vont à l'encontre des pollinisateurs.



## Conclusion:

Ces revendications ne peuvent toutefois être prise en considération que suite à un lobbying puissant, à l'instar de celui pratiqué par les firmes commercialisant les néonicotinoïdes ; ce lobbying devrait porter sur les instances en charge de l'élaboration des politiques environnementales (Ministères ayant en charge l'environnement, instances européennes....) ; il nécessite la fédération des associations apicoles aux différents niveaux (régional, national, méditerranéenne, international), la mutualisation des revendications avec des organismes défendant les mêmes intérêts (associations environnementales...) ainsi que l'établissement d'une plate-forme commune de revendication (les revendications posées par les associations d'apiculteurs ) .

***MERCI DE VOTRE ATTENTION***